

LES ATELIERS ÉDUCATIFS

- **Des ateliers éducatifs gratuits** se déroulent dans les écoles pour permettre à tous les enfants de découvrir des activités culturelles, sportives, artistiques et de loisirs.
- **Ces activités ludiques** sont prises en charge par les équipes d'animation municipales et les associations du territoire (en élémentaire).

POUR LES MATERNELLES (MOYENNES ET GRANDES SECTIONS) :

- **des ateliers éducatifs de 45 min** sont proposés durant la pause méridienne, avant ou après le repas. Ils s'adressent uniquement aux moyennes et grandes sections (les petites et toutes petites sections bénéficiant d'un accompagnement spécifique pour l'endormissement durant le temps de la sieste). Les enfants qui ne déjeunent pas à la restauration scolaire peuvent être accueillis pour participer aux ateliers éducatifs à 13h.
- **le contenu** : des activités ludiques d'éveil, détachées des apprentissages scolaires et des jeux calmes, sollicitant peu les enfants au moment du creux méridien. Les animations proposées s'articulent autour de 3 thématiques adaptées à l'âge des enfants :

JE DÉCOUVRE	JE ME DÉPENSE	JE ME DÉTENDS
Il s'agit de permettre aux enfants de développer leur curiosité et de découvrir le monde qui les entoure (arts, jeux, expériences)	Il s'agit de permettre aux enfants de participer à des activités «physiques» développant leur motricité tout en leur donnant la possibilité de se défouler. Après ces activités, un temps calme est mis en place afin de permettre aux enfants de retourner en classe dans les meilleures conditions	Il s'agit de permettre aux enfants de ne rien faire, de se reposer sous la surveillance d'un adulte

POUR LES ÉLÉMENTAIRES

- **des ateliers d'1 heure** sont proposés le mardi et le vendredi, de 15h15 à 16h15, structurés autour d'un parcours éducatif qui induit un engagement de fréquentation à l'année. L'inscription s'effectue donc à l'année et non par activité (pas de Déclaration d'utilisation de service) afin de répondre à l'objectif de découverte plurielle.
- **le contenu** : durant l'année scolaire, les enfants traversent 6 modules pour découvrir des activités de qualité variées :

BIEN DANS SON CORPS

- Santé
- Nutrition
- Bien-être
- Sport

GRAINE DE CITOYEN

- Citoyenneté
- Vivre ensemble

J'APPRENDS AUTREMENT

- Langues
- Jeux

LES PETITS BRICOLEURS

- Activités créatives
- Loisirs
- Bricolage

ARTISTE EN HERBE

- Pratiques artistiques et culturelles

LES POUSSÉS DE SAVANTS

- Sciences
- Développement Durable

LA DÉCLARATION D'UTILISATION DE SERVICE

Il est rappelé que l'inscription des enfants aux services périscolaires doit être renouvelée chaque année afin d'assurer leur prise en charge dans les meilleures conditions. Après l'inscription, la **Déclaration d'utilisation de service (DUS)**, pour indiquer les jours où vos enfants seront présents, constitue une démarche indispensable pour que vos enfants soient accueillis.

• Pourquoi ?

- pour permettre d'éditer des listes fiables en vue d'assurer la sécurité de vos enfants lors des transferts de responsabilité
- pour prévoir les équipes municipales à déployer et proposer une offre d'animation de qualité.

En cas de changement, présence ou absence non indiquée, vous pouvez modifier la Déclaration d'utilisation de service de votre enfant en ligne jusqu'au dimanche soir précédant la semaine d'utilisation du service.

Passé ce délai, vous devrez impérativement prévenir les équipes municipales de proximité directement sur site ou par téléphone pour que votre enfant soit accueilli.

PRÉCISIONS TARIFAIRES

- Si la Déclaration d'utilisation de service (DUS) du centre de loisirs du mercredi, entraînant une commande de repas, n'a pas été annulée avant 9h, le jour considéré, la demi-journée avec repas sera facturée aux familles (sauf cas de force majeure). Cette mesure vise à responsabiliser les familles face au gaspillage alimentaire.

Rappel : cette règle s'applique également pour la restauration scolaire les autres jours de la semaine.

- En cas de retards répétés ou de non-respect de la Déclaration d'utilisation de service, les familles pourront se voir appliquer, après avertissement, une pénalité de 10 euros en application du règlement intérieur des services.

- **Pour le relais garderie du soir en maternelle (16h – 16h30) et le relais garderie du mercredi midi**, les familles dont l'enfant fréquente déjà l'accueil périscolaire (matin et/ou soir) le jour considéré ne seront pas facturées pour ce service de relais garderie.

TOUTES LES RÉPONSES À VOS QUESTIONS

Vous êtes parents d'enfants scolarisés dans une école de Pessac et vous vous posez des questions sur les services périscolaires à la rentrée 2017 ?

- Une **foire aux questions** répertoriant les questions les plus fréquentes est également disponible sur : www.pessac.fr
- L'**@accueil unique** vous renseigne au **05 57 93 68 00** (lundi : 13h30 > 19h - du mardi au vendredi : 8h30 > 12h) accueil-unique@mairie-pessac.fr



LA RENTRÉE
2017 :
MODE D'EMPLOI



Sous réserve des modifications réglementaires nationales

- LA SEMAINE DE VOTRE ENFANT
- L'ORGANISATION DU MERCREDI MIDI
- LES TRANSPORTS SCOLAIRES
- QUEL CENTRE DE LOISIRS POUR QUELLE ÉCOLE ?
- LES ATELIERS ÉDUCATIFS
- DÉCLARATION D'UTILISATION DE SERVICE & PRÉCISIONS TARIFAIRES



LA SEMAINE DE VOTRE ENFANT

MATERNELLES

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
7H30 > 8H30					
8H30 > 11H45					
11H45 > 14H			11H30 > 12H30		
14H > 16H			13H30 > 17H30 17H30 > 18H30 TEMPS +*		
16H > 16H30					
16H30 > 18H30					
	ACCUEIL PÉRISCOLAIRE*	CLASSE	ATELIERS ÉDUCATIFS	PAUSE MÉRIDIDIENNE*	RELAIS GARDERIE*
					CENTRE DE LOISIRS*

* Service payant

En maternelle, des journées régulières et apaisées pour préserver les repères des jeunes enfants avec des ateliers éducatifs organisés durant la pause méridienne par des intervenants permanents.

ÉLÉMENTAIRES

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
7H30 > 8H30					
8H30 > 11H45					
11H45 > 13H45			11H30 > 12H30		
13H45 > 15H15			13H30 > 17H30 17H30 > 18H30 TEMPS +*		
15H15 > 16H15					
16H15 > 18H30					
	ACCUEIL PÉRISCOLAIRE*	CLASSE	ATELIERS ÉDUCATIFS	PAUSE MÉRIDIDIENNE*	RELAIS GARDERIE*
					CENTRE DE LOISIRS*

* Service payant

NB : Cet emploi du temps s'applique également aux grandes sections du groupe scolaire Herriot.

En élémentaire, un rythme en cohérence avec celui des maternelles, présentant un allègement quotidien du temps scolaire et une offre d'ateliers éducatifs deux fois par semaine.

L'ORGANISATION DU MERCREDI MIDI

À l'issue du temps d'enseignement du mercredi, vous avez plusieurs possibilités :

- venir chercher vos enfants à 11h30, après la classe (pas d'inscription aux services municipaux)
- les inscrire au **service de ramassage scolaire** gratuit à 11h30 (inscription au service et Déclaration d'utilisation de service - DUS - obligatoires)
- les inscrire au **service de relais garderie** payant : possibilité pour les parents de récupérer leur enfant de manière échelonnée entre 11h30 et 12h30 (inscription au service et DUS obligatoires)
- les inscrire au **centre de loisirs**, avec transport aller et service de restauration inclus (inscription au service et DUS obligatoires)

Attention, le mercredi midi, les enfants ne peuvent être inscrits qu'à un seul et unique service.

Rappel : le service de restauration du mercredi a lieu sur le centre de loisirs et est donc réservé uniquement aux enfants qui le fréquentent.

LES TRANSPORTS SCOLAIRES

Pour certaines écoles*, un service de transports scolaires gratuit est organisé le lundi, mardi, jeudi et vendredi avant 8h30 le matin et après 16h (en maternelle) et 16h15 (en élémentaire). Le mercredi matin, un service de ramassage scolaire gratuit est organisé avant 8h30 et après 11h30, à l'issue du temps d'enseignement.

* La liste des lignes et des écoles desservies est disponible sur le site Internet de la Ville de Pessac : www.pessac.fr / Rubrique Pessac & Vous / Enfance 3 – 11 ans / Services périscolaires



QUEL CENTRE DE LOISIRS POUR QUELLE ÉCOLE ?

Le mercredi, l'offre de centres de loisirs est sectorisée. Autrement dit, chaque école est rattachée à un centre de loisirs. Cette logique de sectorisation permet de faciliter l'organisation des transports vers les centres de loisirs, depuis chaque école, à 11h30.

- Pour les maternelles, une répartition de proximité est proposée afin de limiter les déplacements des tout-petits.

ÉCOLES MATERNELLES	CENTRES DE LOISIRS DE RATTACHEMENT
Alouette	Alouette
Bellegrave, Le Monteil	Bellegrave
Joliot-Curie, Le Colombier	Le Colombier
La Farandole	La Farandole
F. Mauriac, E. Herriot	F. Mauriac
G. Leygues	G. Leygues
J. Ferry	J. Ferry
Magonty	Magonty
Montesquieu, Le Pontet	Le Pontet
R. Dorgelès	R. Dorgelès
Saint-Exupéry	Saint-Exupéry
Pape Clément	Pape Clément
J. Cordier	J. Cordier



Des bus sont mis en place pour acheminer les enfants de leur école à leur centre de loisirs.

En fin de journée, les parents viennent chercher leurs enfants sur les centres de loisirs, à partir de 16h30.

- Pour les élémentaires, l'offre s'articule autour de 3 centres de loisirs dans une logique d'optimisation des équipements existants :

ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES	CENTRE DE LOISIRS DE RATTACHEMENT
Magonty, Cap de Bos, Joliot-Curie, R. Dorgelès, P. Castaing	Romainville
A. Briand, J. Cordier, Saint-Exupéry	A. Briand
E. Herriot, G. Leygues, J. Ferry, Montesquieu	E. Herriot



Les enfants sont accompagnés de leur école à leur centre de loisirs de rattachement.

En fin de journée, les parents viennent chercher leurs enfants sur les centres de loisirs, à partir de 16h30 (pas de transport retour).

- L'éloignement géographique de deux groupes scolaires invite à un traitement spécifique avec un regroupement des centres de loisirs en maternelle et en élémentaire :

GROUPES SCOLAIRES	CENTRES DE LOISIRS DE RATTACHEMENT
Toctoucau (maternelle et élémentaire)	Toctoucau
J. Cartier (maternelle et élémentaire)	J. Cartier